

Procuration

Avant de donner à une autre personne une procuration lui permettant de s'occuper de vos biens personnels, consultez votre avocat ou conseiller au sujet des restrictions appropriées à appliquer.

Renseignements

Bureau du directeur des droits immobiliers

Direction des politiques et des règlements
20, rue Dundas Ouest, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2C2
Téléphone : 416 314-4882
Télécopieur : 416 314-4878

Bureaux d'enregistrement immobilier de l'Ontario

Pour des renseignements sur les services offerts par le bureau d'enregistrement immobilier de votre région, visitez www.ontario.ca/protectionduconsommateur
416 326-8555
1 800 268-1142

Déclaration de vol d'identité et trousse d'information

www.phonebusters.com
(sous la rubrique Vol d'identité)

PhoneBusters

1 888 495-8501
www.phonebusters.com

Equifax Canada

1 800 465-7166
www.equifax.ca

TransUnion Canada

1 877 525-3823
www.transunion.ca

Besoin d'aide?

Les consommateurs ontariens qui ont des questions, des plaintes ou des commentaires à propos de la fraude immobilière peuvent appeler la Direction de la protection du consommateur du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs au **1 800 889-9768** ou au **416 326-8800**.

Le site Web de la Direction de la protection du consommateur www.ontario.ca/protectionduconsommateur offre de plus amples renseignements et des conseils importants sur les sujets suivants :

- Achats de marchandises
- Rénovations domiciliaires
- Adhésions et services
- Véhicules automobiles
- Finances personnelles
- Voyages
- Escroqueries et fraudes
- Vol d'identité
- Agences de recouvrement

Pour des conseils pratiques sur les moyens de vous protéger sur le marché, des renseignements sur les droits des consommateurs et la façon de porter plainte contre une entreprise, visitez le nouveau site Web www.ontario.ca/protectionduconsommateur ou appelez la Direction de la protection du consommateur du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs au **1 800 889-9768** ou, dans la région de Toronto, au **416 326-8800**.

Commandez gratuitement le Calendrier des consommateurs avisés en visitant www.serviceontario.ca/publications ou en composant sans frais le **1 800 668-9938** ou, dans la région de Toronto, le **416 326-5300**.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR À PROPOS DE LA FRAUDE IMMOBILIÈRE



Les consommateurs
avisés font de
bonnes affaires

L'Ontario est un chef de file en matière de protection des consommateurs. Il a établi des règles claires pour les consommateurs et les entreprises. Connaissez vos droits. Soyez un consommateur avisé et protégez-vous.

Qu'est-ce que la fraude immobilière?

La fraude immobilière est un terme général employé pour décrire les deux types de fraude commise dans le cadre des transactions immobilières : la fraude hypothécaire et la fraude liée au transfert de titres.

Fraude hypothécaire

Il y a fraude hypothécaire lorsque la valeur d'une propriété est augmentée artificiellement dans le but de tromper le prêteur hypothécaire. Cela se produit en procédant à une série de ventes et de reventes d'une maison afin d'obtenir une hypothèque plus élevée qu'elle ne le serait normalement. Il y a aussi fraude hypothécaire lorsqu'une hypothèque est obtenue frauduleusement sur la base de faux renseignements ou d'une fausse identité.

Fraude liée au transfert de titres

La fraude liée au transfert de titres touche en général les propriétaires de maisons. Les formes de fraude liées au transfert de titres les plus courantes consistent, pour les fraudeurs, à

recourir au vol d'identité ou à des documents falsifiés pour transférer à leur profit les titres d'un propriétaire inscrit, sans que ce dernier le sache. Le fraudeur obtient ensuite une hypothèque sur cette propriété, puis disparaît une fois les fonds avancés.

Sur près de deux millions de transactions immobilières effectuées chaque année en Ontario, il y a en moyenne moins de dix fraudes liées au transfert de titres.

Protégez votre propriété en protégeant votre identité

Le système d'enregistrement immobilier de l'Ontario a démontré à maintes reprises qu'il était sûr, précis et efficace. Aucun système ne permet cependant de se prémunir totalement contre les risques de fraude.

Les propriétaires ontariens peuvent jouer un rôle actif dans la protection de leur propriété en se prémunissant contre les voleurs d'identité.

Quelques conseils :

- Conservez toujours vos renseignements personnels, tels que votre certificat de naissance, votre carte d'assurance sociale, vos numéros de comptes bancaires et les détails relatifs à vos cartes de crédit dans un endroit sûr auquel vous êtes le seul à avoir accès.
- Ne conservez jamais votre certificat de naissance ou votre carte d'assurance sociale dans votre portefeuille.
- Déchiquetez les documents, tels que les relevés de carte de crédit, avant de les jeter.
- Ne répondez pas aux pourriels ni aux courriels qui vous demandent des renseignements sur votre situation bancaire, vos cartes de crédit, vos mots de passe ou toute autre information de nature confidentielle.
- Si vous louez votre propriété, vérifiez les références des locataires potentiels et inspectez-la régulièrement.

Soyez à l'affût de l'usurpation d'identité

Pour repérer rapidement les tentatives de fraude, prêtez attention aux situations suivantes :

- Vous recevez, chez vous, des relevés d'impôt ou des factures adressés à un autre nom que le vôtre.
- Vous recevez des appels téléphoniques de quelqu'un qui cherche à obtenir des renseignements sur une hypothèque qui a déjà été consentie pour votre propriété.
- Vos factures ne vous parviennent pas comme prévu.
- Des créanciers se mettent en rapport avec vous concernant des achats que vous n'avez pas effectués.
- Il y a des anomalies sur vos relevés bancaires ou vos relevés de carte de crédit.

Que faire si je suis victime d'une fraude immobilière?

Si vous pensez avoir été victime d'une fraude immobilière, il est important d'agir rapidement. Pour obtenir de l'aide, suivez ces étapes :

- Rendez compte de ce qui s'est passé à votre service de police local.
- Faites part de votre inquiétude à votre avocat ou conseiller.
- Communiquez avec votre Bureau local d'enregistrement immobilier ou avec le directeur des droits immobiliers (voir la rubrique Renseignements au verso).

Selon les circonstances, vous voudrez peut-être :

- Parler avec un membre du personnel de votre banque.
- Communiquer avec les deux agences nationales d'évaluation du crédit du Canada (Equifax Canada et TransUnion Canada), et leur demander de mettre une « alerte à la fraude » sur votre rapport de solvabilité, et de vous envoyer une copie aux fins de vérification.